

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mars 2023

RELATIF AUX JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES DE 2024 - (N° 809)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL482

présenté par
M. Vuilletet, rapporteur

ARTICLE 11

Après le mot :

« installé »,

rédigé ainsi la fin de la première phrase de l'alinéa 4 :

« par le gestionnaire de l'enceinte à son initiative. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.